



**MINISTÈRE
DE LA CULTURE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Localisation

Département : Maine-et-Loire

Commune : Mauges-sur-Loire

Autres communes :

SPR

Appellation : Site patrimonial remarquable de Saint-Florent-le-Vieil (AVAP)

Article 112 de la loi LCAP du 7 juillet 2016

Règlement : AVAP

Arrêté : Arrêté préfectoral le 11/02/2019

Pour les Plans de Sauvegarde et de Mise en Valeur, vous pouvez consulter l'arrêté sur le site internet de [legifrance](http://legifrance.gouv.fr).

Pour les autres documents, vous pouvez vous adresser à la collectivité territoriale concernée.